

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ISBERGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du
29 mai 2024

Date de convocation : le 23 mai 2024

Votes pour : **20**

Vote contre : **0**

Abstention : **1**

Objet :

**Tarif du repas du midi pour les personnes extérieures,
de la caution et du garage de la Résidence**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Président.

Etaient présents : MM David THELLIER – Éric HEUGUE – Laurent DANIEL – Thierry DISSAUX
- Gérard CORRIETTE – Didier MARLES – Bruno MAMETZ – LEGRAND Joël- Mmes Marie-Paule
CLAREBOUT – LUPART Véronique - Stéphanie DELMARE – Marie-France VERREMAN – Caroline
BERROD – Micheline DAUTRICHE – Dorothee CHAVATTE -Marie-Andrée PAYELLE – Cathy
MORIN – Yvonne BOUCHEZ – Sandrine ALLOUCHERIE - Sylviane MOILLET-CARRE – Claudine
LEGRAND, formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Gérard CORRIETTE est nommé secrétaire.

La séance ouverte,

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale propose d'augmenter le tarif du repas du midi pour les personnes extérieures à La Résidence à 12 euros, de maintenir le tarif de la location mensuelle d'un garage à La Résidence à 43,00 euros et de fixer la caution lors de l'intégration à 916,67 euros au 1^{er} juillet 2024.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale fixe à l'unanimité des membres présents à compter du 1^{er} juillet 2024 les tarifs suivants :

→ Repas du midi pour les personnes extérieures 12 Euros

→ Location mensuelle d'un garage :

43 Euros

→ Caution lors de l'intégration à La Résidence : 916,67 Euros

Délibération affichée le **13 JUIN 2024** article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Certifiée exécutoire compte-tenu
De la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication électronique**

le **13 JUIN 2024**
Le Président,

Le secrétaire de séance,



Gérard CORRIETTE



David THELLIER